AESH … Un statut s'impose, il y a urgence !

Les AESH accompagnent quotidiennement les élèves en situation de handicap, contribuent à leur autonomie et rendent effectif le droit à la scolarisation. Avec près de 94 % de femmes parmi ces personnels, leur situation salariale révèle également la persistance d'une dévalorisation des métiers majoritairement féminisés. Pourtant, ces personnels, maillon essentiel et indispensable de l'école inclusive, restent privés d'un véritable statut de fonctionnaire. Pour rappel le salaire d'une AESH à laquelle un temps partiel de 24 heures est imposé ne s'élève qu'à 973 euros net par mois.

Une école réellement inclusive demande du personnel et des moyens

Les AESH sont essentielles pour le service public d'éducation. Le ministère qui se targue d'être précurseur d'une école inclusive exemplaire semble ignorer l'importance de l'accompagnement des élèves à besoin éducatif particulier. À la rentrée 2026, plus de 50 000 élèves notifié·es par la MDPH ne bénéficiaient pas d'AESH. Ainsi le gouvernement ne respecte pas la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. **Le ministère précarise ainsi et laisse sur le carreau de nombreux·euses élèves en situation de handicap.**

Lors de l'étude du projet de loi à l'Assemblée nationale porté par le groupe LFI, le ministère (appuyé par la droite et l'extrême droite) a invoqué avec persistance, le coût d'une telle mesure pour justifier son refus. Cette posture n'a, semble-t-il, pas convaincu les parlementaires qui, dans leur grande majorité, ont voté pour la création d'un statut.

Sous la pression des syndicats et des personnels, ainsi que les nombreuses mobilisations des AESH, l'Assemblée nationale vient, en 1ère lecture, de voter une loi ouvrant la création du statut de fonctionnaire pour les AESH, sur un emploi de catégorie B avec un temps complet de 24h accompagnement élève (statut dérogatoire de la fonction publique possible comme pour les professeur·es des écoles).

Le texte de loi pour la création d'un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH doit maintenant être étudiée par le Sénat !

La CGT Éduc'Action et SUD Éducation exigent la titularisation des AESH dans un corps de fonctionnaire, sans conditions de concours pour les personnels déjà en poste et l'augmentation des salaires par la création d'une grille de rémunération prenant en compte l'ancienneté des agentes.

SUD Éducation et la CGT Éduc'Action appellent maintenant le Sénat à valider cette proposition de loi pour qu'elle revienne en deuxième lecture à l'Assemblée et qu'elle soit définitivement adoptée.

Toutes et tous en grève reconductible le 17 novembre pour maintenir la pression !

CGT Educ' Action de l'Académie de Reims
reims@cgteduc.fr 06 32 39 64 52 www.cgteducreims.fr
CGT Educ'action ac Reims